



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Demande d'avis Modification n°6 du PLU de Plaisance-du- Touch (31)

N°saisine : 2024-012871

N°MRAe : 2024AO54

Toulouse, le 15 mai 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 12 février 2024, la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Demande d'avis Modification n°6 du PLU de Plaisance-du-Touch (31) au titre des articles R. 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 mai 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.